

Sommaire déc. 2013

Le mot du Président 1
• Informer et échanger

La carte d'identité 2-3
• Elle regroupe 55 communes
• Fonctionnement

**Action au profit
des jeunes** 3
• Priorité à la Petite enfance

**Cadre de vie/
Environnement** 3
• Amélioration du logement
• Déchetterie
• Agriculture, Fleurissement,
Dénivellement 4

Économie/Tourisme 5
• Création d'entreprise

**Fiscalité
Cohésion sociale** 6
• Espace emploi

**Actions culturelles
et sportives** 7

Brèves/Contact 8

ÉDITO

LE MOT DU PRÉSIDENT

C'est un grand plaisir pour moi de vous présenter le premier exemplaire de notre nouvelle lettre d'information.

Nous souhaitons mettre à la disposition de chaque habitant, un moyen de communication de proximité. Qu'il s'agisse d'informations intercommunales, associatives, pratiques, culturelles ou sportives, nous voulons qu'il soit un véritable outil d'informations au service de chacun de vous. Au fil des pages, vous pouvez également mieux comprendre le fonctionne-

ment de notre jeune Collectivité. Cet outil de communication vous permettra de vous faire une idée plus précise des actions que nous, élus et agents administratifs, menons chaque jour, à vos côtés, pour l'amélioration de notre cadre de vie et le développement économique et touristique. Sa vocation première est surtout d'être à votre service. Aussi trouverez-vous une foule d'informations pratiques concernant vos démarches administratives, la vie associative, ou tout simplement votre quotidien. Informer et échanger sont une

priorité pour notre équipe. J'espère que la lecture de ces pages vous sera agréable.

Le Président



Info



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS

LA CARTE D'IDENTITÉ

La communauté de communes du Pays du Saintois qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2013 est la collectivité la plus étendue géographiquement du département de Meurthe-et-Moselle. Elle est issue de la fusion de la communauté de communes du Saintois, de celle de la Pipistrelle, de celle du Mirabée et des communes de Houdreville, Gerbecourt-et-Haplemont et Quevilloncourt.

ELLE REGROUPE 55 COMMUNES

Affracourt • Autrey-sur-Madon • Bainville-aux-Miroirs • Benney Bouzanville • Bralleville • Ceintrey • Chaouilley • Clerey-sur-Brenon Crantenoy • Diarville • Dommarie-Eulmont • Etrevail • Forcelles-Saint-Gorgon • Forcelles-sous-Gugney • Fraisnes-en-Saintois • Gerbecourt-et-Haplemont • Germonville • Goviller • Gripport • Gugney Hammeville • Haroué • Houdelmont • Houdreville • Housséville Jevoncourt • Lalœuf • Laneuveville-devant-Bayon • Lebeuville Lemainville • Leménil-Mitry • Mangonville • Neuwiller-sur-Moselle Ognéville • Omelmont • Ormes-et-Ville • Parey-Saint-Césaire Praye • Quevilloncourt • Roville-devant-Bayon • Saint-Firmin Saint-Remimont • Saxon-Sion • Tantonville • They-sous-Vaudémont Thorey-Lyautey • Vaudémont • Vaudeville • Vaudigny • Vézelize Vitrey • Voinémont • Vroncourt • Xirocourt

LA CARTE D'IDENTITÉ / SUITE

DES COMPÉTENCES VARIÉES

Elles portent principalement sur l'aménagement de l'espace, le développement économique, la politique du logement et du cadre de vie, la protection et la mise en valeur de l'environnement...

SON FONCTIONNEMENT

La communauté de communes se compose d'un exécutif élu : un président et huit vice-présidents. Neuf commissions ouvertes à tous et réunies régulièrement forment des groupes de travail sur différents thèmes : la gestion des déchets, la culture et le sport, l'économie et le tourisme, l'aménagement du territoire et le cadre de vie, l'agriculture, l'environnement et le déneigement, la communication, la petite enfance, l'emploi et l'insertion, le fleurissement. La commission finances est composée de l'ensemble des conseillers communautaires.

LE PERSONNEL

ADMINISTRATIF SE COMPOSE DE SEPT AGENTS RÉPARTIS EN TROIS PÔLES :

- Un pôle administratif : accueil, administration générale et gestion comptable, gestion des déchets, de la petite-enfance et du fleurissement.
- Un pôle développement : connaissance du territoire et recensement des besoins, aménagement et développement du territoire, mise en place de projets touristiques & économiques, projet liés à l'habitat, relation avec les communes.
- Un pôle insertion et emploi : accueil, information, orientation et accompagnement individuel des publics en insertion, et développement de la politique d'insertion professionnelle du territoire.



Le siège de la CC du Pays du Saintois

La nouvelle collectivité ne travaille pas seule. Elle collabore avec cinq autres collectivités (CC Moselle et Madon à Neuves-Maisons, CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois à Colombey-les-Belles, CC du Toulinois à Toul, CC de Hazelle en Haye à Villey-Saint-Etienne, CC du Saintois au Vermois à Flavigny-sur-Moselle) qui composent le Pays Terres de Lorraine. Cette coopération permet la mise en place d'actions locales à plus grande échelle (développement économique, culturel et touristique, valorisation des initiatives liées au développement durable et l'amélioration de l'habitat).

LES ACTIONS AU PROFIT DES JEUNES



Multi accueil Pirouette et Galipettes à Ceintrey

PRIORITÉ À LA PETITE ENFANCE

Les services apportés à l'accompagnement de la Petite-Enfance (les enfants de 0 à 6 ans) sont une des priorités de la communauté de communes. Suite à la fusion, il a été nécessaire d'uniformiser les aides.

De nouvelles conventions ont été proposées à toutes les structures du territoire en juillet 2013 accueillant des enfants de moins de 6 ans dont les parents résident sur l'une des 55 communes.

LE TERRITOIRE COMPTE :

- 3 structures multi-accueil accueillant les plus petits en crèche,
- 11 structures d'accueil périscolaires s'occupant des enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis en dehors du temps scolaire (début de matinée, pause déjeuner et fin d'après-midi),
- 10 structures d'accueil extra-scolaires prenant en charge les enfants durant les vacances (petites et grandes) et les mercredis.

AMÉLIORATION DES LOGEMENTS

La communauté de communes du Pays du Saintois œuvre pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie sur le territoire. Elle propose deux programmes d'aides à destination des particuliers :

- aide à la réalisation de travaux d'isolation (parois opaques et vitrées) pour réduire les dépenses énergétiques des habitations,
- aide au ravalement des façades pour améliorer l'aspect visuel du bâti dans nos villages.

L'aide accordée est de 10 % du montant TTC des travaux subventionnables plafonnés à 6 000 € TTC, soit une subvention globale de 600 €.



Ferme lorraine à Forcelles-Saint-Gorgon

Pour chaque aide, les formulaires de demande de subvention et les règlements d'attribution sont disponibles dans votre mairie et à la communauté de communes.

Info

LA GESTION DES DÉCHETS

DÉCHETTERIE

Afin de toujours mieux répondre aux attentes des habitants, la déchetterie accepte aujourd'hui de nombreux matériaux, afin de les valoriser : bois, métaux, cartons, appareils électriques et électroniques,

déchets verts, produits toxiques (peintures, solvants), batteries, huiles ménagères et de vidange, piles, divers, et bientôt les capsules de café Nespresso.

Une convention avec la déchetterie de Mirecourt a été mise en place

pour permettre aux usagers qui le souhaitent de s'y rendre, plutôt qu'à Tantonville. Aussi, à compter du mois de novembre, les habitants qui voudront aller à la déchetterie de Mirecourt pourront retirer leur pass d'accès au siège de la communauté de communes du Pays du Saintois. De plus, les élus travaillent activement pour que très prochainement les administrés de la vallée de la Moselle puissent accéder à la déchetterie du Bayonnais.

LA REDEVANCE D'ORDURES MÉNAGÈRES

Elle est en 2013 de 87 € par habitant et par an (de 93 € pour Vézelize avec deux ramassages par semaine). Ce prix comprend un accès gratuit à la déchetterie de Tantonville, ou à celle de Mirecourt, aux ramassages



des hétérogènes et des ordures ménagères en sac et à l'évacuation des colonnes de tri en apport volontaire. Ce service est explicité aux usagers par un règlement « Ordures-Ménagères » qui est disponible dans les mairies du territoire et au siège de la communauté de communes.

UNE BORNE DASRI

Une borne DASRI qui récupère les déchets d'activité de soins à risques infectieux, est à disposition au siège de la communauté de communes à Tantonville. Le dépôt et la fourniture de contenants sont désormais gratuits pour tous.



L'AGRI CULTURE

Notre territoire situé en milieu rural doit se préoccuper de l'avenir de son agriculture et de ses agriculteurs. C'est pourquoi, la commission Agriculture a opté pour la mise en place d'une aide de 1 000 € aux jeunes agriculteurs qui s'installeront. Par ailleurs, la communauté de

communes était présente à la finale régionale de labour à Quevilloncourt. Les élus ont ainsi tenu un stand exposant les caractéristiques agricoles du territoire. Ceci a été l'occasion d'une rencontre avec les habitants et d'un échange sur notre nouvelle communauté de communes.



Pour chaque aide, les formulaires de demande de subvention et les règlements d'attribution sont disponibles dans votre mairie et à la communauté de communes.

LE DÉNEIGEMENT ❄️



La communauté de communes est en charge du déneigement des voies communales et intercommunales. Ce service est effectué par douze prestataires du territoire, qui dès les premiers flocons, déneigent les voies à l'aide d'un tracteur

équipée d'une saleuse et d'une lame. Pendant la période hivernale, pensez à faciliter le travail des prestataires de déneigement: une voiture mal garée, c'est quelques fois toute une rue qui n'est pas traitée !

FLEURISSEMENT

La nouvelle communauté de communes du Pays du Saintois a organisé un concours des Villages Fleuris. Vingt-six communes ont participé à ce premier concours dont la remise des prix a eu lieu le cinq octobre à Saint-Firmin.

A cette occasion, les maisons remarquées par les jurys lors de leur passage dans les villages inscrits ont également été récompensées.

Nous remercions et encourageons tous les habitants à continuer de fleurir et d'embellir notre beau Saintois ! À noter que la communauté de communes intervient également pour aider les communes à l'achat d'arbres, arbustes et vivaces.



LA CRÉATION D'ENTREPRISE

La communauté de communes œuvre pour l'aide à la création d'entreprise et l'accompagnement des porteurs de projets.

Elle attribue une aide au démarrage de 1 000 € par création d'entreprise sur le territoire.

Elle propose l'appui technique de l'Agence de Développement du Sud Nancéien (ADSN) qui tient une permanence toutes les semaines au siège de la communauté de communes. Ce service permet

d'accompagner les créateurs dans les diverses démarches de création (étude de marché, construction de la stratégie commerciale, élaboration du dossier financier prévisionnel, choix du statut juridique et fiscal, recherche de financements, montage des dossiers spécifiques de demande de subventions).



Gîte de Crantenoy



LE TOURISME

Colline de Sion

La communauté de communes du Pays du Saintois travaille en étroite collaboration avec la Maison du Tourisme du Pré de Nancy. Cette dernière compte deux sites :

- le plus important est situé à Toul au pied de la cathédrale,
- l'autre sur la colline de Sion.

Afin de contribuer au développement du tourisme et à la mise en œuvre d'actions culturelles et touristiques sur le territoire, la communauté de communes a décidé d'instaurer la mise en

place de la taxe de séjour, acquittée par les touristes, à compter du 1^{er} octobre 2013.

Les actions mises en place sur le territoire sont assez variées :

- Évènementiel de type festival de musique sur la colline, expositions sur divers sites, marche

gourmande destinée à découvrir les spécialités gastronomiques locales, marché de Noël,...

- Visites guidées qui permettent de découvrir des richesses souvent insoupçonnées de notre Saintois.

DES TAUX UNIQUES POUR TOUS

Au même titre que les communes, la communauté de communes perçoit des impositions locales : taxe foncière-bâti et non-bâti, taxe d'habitation et cotisation foncière sur les entreprises.

Les différentes communautés de communes qui composent aujourd'hui le Pays du Saintois avaient des taux d'imposition différents en fonction des services et des prestations proposés à leurs habitants.

A compter du 1^{er} janvier 2013, les services étant unifiés, il était logique que les taux soient identiques et s'appliquent à l'ensemble des habitants de notre territoire. Après plusieurs simulations, et avec l'aide

des services des Finances Publiques et de la Préfecture, les propositions suivantes ont été validées par le conseil communautaire.

Taxes	Taux voté par la communauté de communes	Produit attendu pour financer les projets et les actions de la communauté de communes
Taxe d'habitation	4,35 %	482 632 euros
Taxe foncière-bâti	2,64 %	212 335 euros
Taxe foncière non-bâti	5,73 %	58 159 euros
Cotisation foncière entreprises	3,76 %	47 338 euros

LES ACTIONS POUR LA COHÉSION SOCIALE

L'ESPACE EMPLOI UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

La communauté de communes du Pays du Saintois souhaite répondre au plus près aux besoins des demandeurs d'emploi, jeunes ou moins jeunes, trop souvent isolés sur notre vaste territoire rural.

Des actions sont engagées pour :

- redonner de la vigueur à l'Espace Emploi, cet outil méconnu est trop peu sollicité,
- développer les services à proximité des besoins,
- assurer des formations à l'utilisation de l'outil informatique, passage désormais obligé (atelier de Roville-devant-Bayon, Ceintrey et également dans le secteur de Vézelize par le biais du GRETA),
- et enfin relancer la dynamique de

l'emploi dans un territoire qui n'est pas dépourvu d'atouts.

L'Espace Emploi est le fruit d'un travail coopératif entre diverses communautés de communes. Pôle Emploi est également un partenaire essentiel. Nous avons donc réactualisé la convention qui nous permet de rester en phase avec les besoins et les réalités du terrain. Nous ne réussissons pas seuls. La commission « emploi » est ouverte à tout bénévole désireux de prendre part à ce projet ambitieux et généreux.



LOCATION DE SCOOTERS

Vous rencontrez des difficultés de mobilité pour vous former, rechercher un emploi, vous rendre sur votre lieu de travail, vous résidez sur le territoire du Pays du saintois et vous n'avez pas le permis ou pas encore de véhicule : Nous proposons de vous louer un SCOOTER afin de faciliter vos démarches d'insertion - 20 €/semaine ou 60 €/ mois.



Les missions de l'espace emploi

Accueil

Pour vous soutenir dans votre recherche, dans la définition de votre projet, faciliter vos démarches de recrutement.

d'emploi, information sur vos droits, information sur les métiers et les formations, ateliers collectifs de recherche d'emploi.

Information

Mise à disposition des offres d'emploi, documentation sur les métiers, sur les formations, ordinateur en libre-service avec accès internet, imprimante, téléphone, fax, photocopieur, et une aide personnalisée proposée par une personne en mission de service civique.

Horaires d'ouverture

*Du lundi au vendredi, 9 h / 12 h et 13 h 30 / 16 h 30 sauf mercredi après-midi
21 Rue de la Gare - 54 116 Tantonville - 03 83 52 45 41
aurelie.routnoer@ccpaysdu-saintois.fr*

Une antenne de cet Espace-Emploi sera ouverte prochainement chaque lundi à Vézelize, dans les locaux du CMS. Horaires : 9 h 00-12 h 00 / 14 h 00-16 h 30

Accompagnement Techniques de recherches

TÉMOIGNAGES

« Un demandeur d'emploi est isolé à la campagne, il perd rapidement confiance en lui. Il a besoin d'un regard, d'une écoute, d'un sourire, de respect ». Didier

« Il y a 3 ans, j'arrivais sur le bassin du Saintois. J'étais enceinte et je cherchais un emploi, je n'avais plus aucun repère, j'étais perdue. À l'Espace emploi, j'ai trouvé ici de la disponibilité, le mot «réorientation» a été entendu... ». Anja

PAYS DU
SAINTOIS
communauté de communes



À NOUVELLE COLLECTIVITÉ, NOUVELLE IMAGE ET NOUVEAU SYMBOLE !

Notre nouvelle communauté de communes se devait de se doter d'un logo qui permette de l'identifier. Cela a été une des premières missions de la Commission communication et stratégie qui a dégagé les atouts de notre Territoire : qualité de vie, patrimoine bâti historique, dynamisme, nature, culture... La tâche de l'agence communication retenue a été

d'imaginer un logo illustrant ces caractéristiques. Après plusieurs réunions de la commission et de l'exécutif, notre nouveau logo a été adopté par le conseil communautaire. Parallèlement un nouveau site internet est en cours d'élaboration et permettra bientôt d'avoir accès à toutes les informations relatives à notre communauté de communes.

La communauté de communes du Pays du Saintois travaille au développement de la culture, des loisirs et des sports qui sont de véritables vecteurs de dynamisme pour le territoire.

Les anciennes communautés de communes avaient des pratiques différentes dans ce domaine, il a été nécessaire de reprendre les grandes orientations de chacune pour donner de la cohérence au projet culturel et sportif du nouveau territoire avec :

- la mise en place d'une aide à la formation BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). La collectivité prend en charge 50 % du 1^{er} et du 2^e stage avec

un plafond de 200 € maximum par stage,

- la mise en place d'un règlement associatif pour définir les modalités d'aides aux projets portés par les associations locales,
- la mise en place de conventions pour définir les modalités de soutien aux quatre clubs de football du territoire, aux écoles de musiques, au MJC et aux foyers ruraux du territoire.

Info

Pour le Bafa, les formulaires de demande de subvention et les règlements d'attribution sont disponibles dans votre mairie et à la communauté de communes.



Groupe Sportif de Vézélise - U11



École de Musique du Saintois. Fête de la Musique à Haroué



TEDICOV CO-VOITURAGE

Automobilistes, conducteurs ou passagers vous avez désormais un point de rendez-vous labellisé pour partager la route. Plusieurs points de co-voiturage sur notre territoire vont se mettre en place :

à Vézelize, à Praye, à Gripport, à Laneuveville-devant-Bayon et deux à Ceintrey

Pour que ce covoiturage soit réellement opérationnel il est nécessaire d'atteindre un nombre significatif d'inscrits :

- soit via le site internet : www.tedicov.fr
- soit par téléphone : 03 83 47 79 58



TediCov

**N'hésitez pas
à vous s'inscrire !!**



Info

Contact communauté de communes

Siège

21, rue de la Gare
54116 TANTONVILLE
Tél : 03 83 52 47 93
Fax : 03 83 52 51 87
contact@ccpaysdusaintois.fr

Ouverture

Du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00
et de 13 h 00 à 17 h 00
sauf le mercredi
après-midi

Permanence

tous les lundis jusqu'à
19 h 00. Standard télépho-
nique du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de
13 h 00 à 17 h 00.

Pays du Saintois Lettre d'information de la communauté de communes - Tirage : 7 000 ex. Editée par la communauté de communes du Pays du Saintois - 21, rue de la Gare - 54116 TANTONVILLE.
Directeur de la publication : Luc Martin. **Comité de rédaction :** Philippe Grange, Dominique Vollmar, Dominique Huin, Joël Mahabirparsad, Serge Petitdant, Patrick Graeffly, Dominique Lemoine, Francis Hays. **Chargée de projet :** Sophie Gerardin.
Design graphique : atelier übdesign. **Imprimerie :** Lorraine Graphic. **Crédits photos :** Guy Gauthier, CAUE 54, GS Vézelize, Multi accueil de Ceintrey, École de Musique du Saintois.



Bon pour un vin chaud gratuit
auprès des 2 espaces buvettes de la manifestation

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Commune _____

Tél. _____ Adresse mail _____

Ce coupon est à déposer au stand de la communauté de communes du Pays du Saintois les 14 et 15 décembre au marché de Noël de Sion, contre 1 bon pour un vin chaud.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.



Invitation

La communauté de communes du Pays du Saintois vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

En partenariat avec la Maison du Tourisme, nous vous invitons au marché de Noël de Sion qui se déroulera les 14 et 15 décembre.

Pour fêter les « 1 an » de la communauté de communes du Pays du Saintois, nous vous offrons 1 bon pour un vin chaud sur présentation de cette invitation à notre stand.